



Rue du Champ de Courses  
76370  
ROUXMESNIL-BOUTEILLES

COMMUNE DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2023

Date de convocation : 07/11/2023

Date d'affichage : 07/11/2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize novembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Saulniers, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Claude GROUT, Maire.

**Etaient présents :** Pascal LEGOIS, Marie-Laure DELAHAYE, Anne-Marie ARTUR, Ronald SAHUT, Martine BUISSON, Alain RASSET, Alain NOEL, Stéphanie LEVILLAIN, Pascal CAILLY, Priscille CLÉMENT, Alain DEHAIS, Armelle POIRIER, Florence COSSARD, Dominique CATEL

**Etaient Absents :** M. Jonathan DESGROISILLES a donné pouvoir à M. Pascal LEGOIS  
Mme Véronica TROGLIA a donné pouvoir à Mr Jean-Claude GROUT  
M. Gilbert BAUDER a donné pouvoir à Mme Anne-Marie ARTUR

**Secrétaire de séance :** Mme Priscille CLÉMENT

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres	
En exercice	18
Présents	15
Pouvoirs	3
Votants	18

**OBJET :**

**DEMANDE DE PRET DE LA SALLE CORENTIN  
ANSQUER DU 25 AU 28 JANVIER 2024 – CSEE  
ENTREPRISE SYSCO**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu un mail de Mme Georget, Elue CSEE (Comité Social et Economique d'Etablissement) Les ateliers du Goût – Sysco située sur la zone industrielle de Rouxmesnil-Bouteilles.

Le CSEE souhaiterait de nouveau célébrer les médaillés du travail, comme ils le font depuis plusieurs années dans la salle Corentin Ansquer. En 2023, la salle a été louée au tarif habitant, la société se trouvant sur la commune.

Toutefois, le CSEE nous informe que le budget 2023-2024 a diminué et souhaiterait à cette occasion obtenir une mise à disposition gracieuse de la salle des fêtes du 25 au 28 janvier 2024. La salle Corentin Ansquer est une salle adaptée à cet évènement et participe sans nul doute à la réussite de celui-ci.

Monsieur le Maire estime que si cette demande est acceptée, il sera obligatoire d'en faire de même pour l'ensemble des entreprises de la zone industrielle.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- De ne pas donner un avis favorable à cette demande. La salle Corentin Ansquer restera bien entendu disponible à la location sous les mêmes conditions que l'année dernière, c'est-à-dire au tarif habitant.

Cette délibération est transmise au Représentant de l'Etat.

Le Maire,



Acte exécutoire en application de la loi du 2 mars 1982 modifiée

Envoyé en Préfecture le : **29 NOV. 2023**

Affiché le :

Notifié le : **01 DEC. 2023**

M. le Maire informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN – 53, Avenue Gustave Flaubert – 76000 ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.



Le Maire,